



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1 CONTACTS CASNAV et COORDONNATEURS DEPARTEMENTAUX

CASNAV Ce.casnav@ac-grenoble.fr 04 76 74 76 41 https://casnav.web.ac-grenoble.fr/	Inspectrice référente : Elsa DEBRAS Coordonnatrice académique : Maryse VINCENT Chargée de mission pédagogique : Caroline BOIS Chargée de mission d'inspection : Antonia SANDEZ-NEGRINI	Elsa.debras@ac-grenoble.fr / 06 10 99 06 93 Maryse-Catherin.Vincent@ac-grenoble.fr Caroline.Bois@ac-grenoble.fr Antonia.Sandez.Negrini@ac-grenoble.fr
07	Coordonnatrice EANA-EFIV : Aurélie COMTE	Aurelie.Comte@ac-grenoble.fr / 06 82 40 66 77
26	Coordonnatrice EANA-EFIV : Sandrine GENTHON-ORAND	Sandrine.Genthon@ac-grenoble.fr / 06 22 94 62 26
38	Coordonnatrice EANA : Hind CHALANE Coordonnatrice EFIV : Isabelle JOUANNIGOT	Hind.Chalane@ac-grenoble.fr / 04 76 74 79 16 Isabelle.Jouannigot@ac-grenoble.fr / 04 76 74 78 30
73	Coordonnatrice EANA : Anaïs RAYMOND Coordonnatrice EFIV : Valérie ROMAND	Anais.Raymond@ac-grenoble.fr / 06 23 11 73 60 efiv73@ac-grenoble.fr / 06 42 27 43 72
74	Coordonnatrice EANA-EFIV : Sophie SALIMI	Sophie.Salimi@ac-grenoble.fr / 06 14 23 50 44



ANNEXE 2

PROCEDURE D'ACCUEIL ET POSITIONNEMENT DES EANA DU SECOND DEGRE

L'objet de cette annexe est de préciser les conditions d'accueil et le positionnement des EANA pour le second degré. En effet, la scolarisation des EANA nécessite un accueil spécifique dont la mise en œuvre se décline différemment selon leur âge et leur parcours scolaire antérieur.

La procédure prend appui sur un dossier académique, diffusé aux CIO, qui comprend 3 parties distinctes : une fiche d'accueil – une fiche de positionnement – une fiche de préconisations.

Le positionnement (lecture/compréhension en langue d'origine et mathématiques) s'appuie sur les outils mis à disposition par le CASNAV¹.

LES JEUNES D'AGE COLLEGE :

Ils sont accueillis au CIO pour établir l'historique du parcours et le positionnement avant affectation :

III. Si la scolarité antérieure a été suivie normalement dans le pays d'origine :

- Réalisation d'un positionnement rapide (lecture/compréhension en langue d'origine, mathématiques) à l'aide des outils mis à disposition par le CASNAV
- Proposition d'inscription au collège dans la classe d'âge avec possibilité d'un décalage d'un an conformément à la circulaire de 2012 (tenir compte du moment d'arrivée dans l'année scolaire, de la date de naissance, du parcours envisagé...).
- Transmission à la DSDEN de la fiche d'accueil, des positionnements et préconisations
- Affectation par le DASEN
- Inscription au collège
- Réalisation d'un bilan complémentaire par les enseignants en début de scolarisation (acquis en français, compétences approfondies en mathématiques...)

II. Si la scolarité antérieure présente des ruptures importantes (élèves peu scolarisés antérieurement) ou s'il n'y a pas eu de scolarité (NSA) :

- Réalisation d'un positionnement pour identifier la nature et le niveau des difficultés : vérification systématique de la maîtrise de la lecture/écriture et du calcul
- Transmission à la DSDEN de la fiche d'accueil, des positionnements et préconisations
- Affectation par le DASEN
- Inscription au collège (en fonction du dispositif le plus adapté au profil NSA-PSA)
- Réalisation d'un bilan complémentaire par les enseignants en début de scolarisation au collège. Il guidera l'adaptation du parcours à proposer. Certains élèves devront éventuellement bénéficier plus tard d'un bilan cognitif.

¹ <https://casnav.web.ac-grenoble.fr/outils-de-positionnement>.

III. Situation particulière des élèves d'âge 6^{ème}

- Réalisation systématique d'un positionnement (mathématiques, vérification de la maîtrise de la lecture/écriture) avant affectation
- Transmission à la DSDEN de la fiche d'accueil, des résultats du positionnement et préconisations
- Affectation par le DASEN
- Inscription au collège ou en école élémentaire

* Note : *dans certains cas exceptionnels, notamment de collèges très éloignés du CIO, l'accueil peut se faire en établissement. Cet accueil requiert impérativement la présence du psychologue EN de l'établissement. Ces cas doivent être signalés au CASNAV. Le psy EN envoie la fiche d'accueil à la DSDEN pour affectation par le DASEN.*

LES JEUNES D'AGE LYCEE (MOINS DE 18 ANS) :

Ils sont accueillis au CIO pour faire l'historique du parcours et le positionnement avant affectation :

- Réalisation d'un positionnement (en fonction du profil et du projet : mathématiques, lecture/écriture, lecture/compréhension en langue d'origine, acquis en français) pour guider la préconisation du parcours (UPE2A NSA-PSA, UPE2A lycée, voie professionnelle ou générale, MLDS...)

Spécificités du public des mineurs non accompagnés (MNA) à prendre en compte dans les préconisations

- Transmission à la DSDEN de la fiche d'accueil, des positionnements et préconisations
- Affectation par le DASEN (lycée avec dispositif spécifique si nécessaire)
- Inscription en lycée
- Réalisation d'un bilan complémentaire par les enseignants en début de scolarisation (acquis en français, compétences approfondies en mathématiques...)

LES JEUNES LYCEENS (PLUS DE 18 ANS) :

Public concerné : les jeunes lycéens qui ont dû interrompre leurs études en lycée dans leur pays d'origine pour cas de force majeure (guerre, discrimination...), qui ont un bon profil scolaire et qui souhaitent achever leur formation en France, à l'exclusion d'autres publics.

Ils sont accueillis au CIO pour faire l'historique du parcours et un positionnement :

- Transmission à la DSDEN de la fiche d'accueil, des positionnements et préconisations
- Affectation par le DASEN (lycée avec dispositif spécifique si nécessaire)
- Inscription en lycée
- Réalisation d'un bilan complémentaire par les enseignants en début de scolarisation (acquis en français, compétences approfondies en mathématiques...)

Pour les jeunes scolarisés antérieurement en langue française (pays d'Afrique francophones, Mayotte, les Comores...), nécessité d'un positionnement en amont de l'affectation :

- Pour vérifier la maîtrise écrite de la langue française

JEUNES DIPLOMES DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DANS LE PAYS D'ORIGINE :

Ils sont accueillis au CIO et sont informés des procédures d'admission dans l'enseignement supérieur.



ANNEXE 3 DEFINITION DES PUBLICS PRIS EN CHARGE EN UPE2A

L'identification précise de ce public détermine l'affectation sur une UPE2A 12h ou 15h en collège, 15h ou 15h +3h de DNL en lycée

EANA scolarisés antérieurement (SA)

Niveau scolaire	Niveau en langue française
❖ Lecture / écriture acquises, quels que soient le système d'écriture et la langue d'origine	❖ Francophone ou non à l'oral (langue proche ou éloignée du français)

Nota bene : L'apprentissage de la lecture, quel que soit le système d'écriture, modifie profondément l'organisation cérébrale. L'essentiel est fait. Ces élèves ont besoin de poursuivre leur scolarité en inclusion. L'apprentissage en alphabet latin se fait à des vitesses variables selon les élèves, mais la véritable ligne de fracture est celle de la scolarisation, et non celle du système d'écriture.

EANA peu scolarisés antérieurement (PSA)

Niveau scolaire	Niveau en langue française
<ul style="list-style-type: none">❖ Rupture(s) de scolarité importantes et/ou répétées, supérieures à la période de migration.❖ Déchiffrage de l'écrit dans un alphabet latin ou non latin, sans être dans la lecture -compréhension (fin de cycle 2 non atteinte)	<ul style="list-style-type: none">❖ Francophone ou non à l'oral (langue proche ou éloignée du français)❖ Langue et système d'écriture d'origine éloignés du français ou non

NB : dans le cas où un élève a été principalement instruit en famille, il est essentiel d'évaluer au mieux ses compétences dans sa langue d'origine (lecture-compréhension, mathématiques) de manière à proposer le dispositif le plus adéquat. Il ne sera pas automatiquement affecté sur un dispositif NSA-PSA en fonction de ce seul critère.

EANA non scolarisés antérieurement (NSA)

Niveau scolaire	Niveau en langue française
<ul style="list-style-type: none">❖ Aucune fréquentation de l'école, quelle qu'elle soit.❖ Non lecteur / non ou très petit scripteur	<ul style="list-style-type: none">❖ Francophone ou non à l'oral (langue proche ou éloignée du français)❖ Langue et système d'origine éloignés du français ou non



ANNEXE 4

MISSIONS DE L'ENSEIGNANT EN UPE2A (dispositifs inclusifs)

➤ **MISSIONS PEDAGOGIQUES**

- Enseigner le FLE, le FLS, le français de scolarisation comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines.
- Evaluer les progrès des élèves allophones en s'appuyant sur le CECRL et/ou les compétences du Socle.
- Enseigner la lecture et l'écriture aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement.
- Faire découvrir l'organisation du système scolaire français aux élèves allophones.
- Permettre aux élèves de participer aux parcours et projets mis en place (Avenir, PEAC, Santé...) dans l'établissement, par le biais de projets internes à l'UPE2A ou en inclusion.
- Compléter les bulletins des élèves dans la ligne dédiée, participer aux conseils de classe les plus pertinents (nombre d'élèves concernés important ou situation particulière), transmettre aux professeurs principaux les informations nécessaires.
- Participer aux équipes éducatives ou aux réunions pédagogiques qui concernent les élèves allophones.
- Participer à la réflexion académique sur la scolarisation des EANA dans le cadre de la formation continue, des groupes ou réunions de travail, et à la mutualisation des ressources pour la scolarisation des EANA.
- Compléter et transmettre les fiches de suivi pédagogiques des élèves allophones amenés à quitter l'établissement ; établir un PPRE de sortie en collège.
- Participer à la correction des examens spécifiques pour les élèves allophones (DELF, DCL).

➤ MEDIATION

- Participer en qualité de référent pédagogique avec l'équipe de direction à l'accueil des EANA et de leur famille dans l'établissement.
- Organiser, avec les professeurs d'école ou professeurs principaux, l'inclusion scolaire des EANA avec l'élaboration d'un projet individualisé et la mise en œuvre d'un emploi du temps adapté et évolutif pour chaque élève, qu'il ait été ou non scolarisé antérieurement.
- Assurer un point régulier, de l'ordre d'une fois par période, avec l'équipe de direction sur le suivi des élèves et leur évolution
- Faire le lien entre le dispositif et les équipes des classes ordinaires en proposant des outils de suivi.
- Organiser la transmission des informations auprès du pôle santé/social.
- Avec les professeurs de la classe ordinaire dans le premier degré et des professeurs principaux dans le second degré, participer à l'élaboration du projet scolaire et/ou de formation et, si besoin, à l'élaboration et au suivi des PPRE et de tout autre dispositif d'aide, de soutien ou de remédiation.
- Représenter l'UPE2A quand nécessaire auprès des différentes instances (CA, conseil pédagogique...).
- Transmettre régulièrement aux établissements, aux IEN, aux DSDEN et au CASNAV les éléments statistiques sur les élèves allophones nouvellement arrivés (nombre d'élèves suivis, langues parlées, modalités de scolarisation mises en place...) dans le cadre de l'enquête EANA de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du MEN.

Au titre des actions de médiation, l'enseignant peut percevoir une IMP de la part de l'établissement.

ANNEXE 5

MISSIONS DE L'ENSEIGNANT EN UPE2A NON INCLUSIVE (+ 16 ans)

➤ MISSIONS PEDAGOGIQUES

- Evaluer les progrès des élèves allophones nouvellement arrivés tout au long de l'année scolaire en s'appuyant sur le CECRL et /ou les compétences du socle.
- Enseigner le FLE, le FLS, le français de scolarisation comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines.
- Enseigner la lecture et l'écriture aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement, l'initiation à la découverte du monde et élaborer avec les élèves le projet de formation
- Faire découvrir l'organisation du système scolaire français aux élèves allophones et préparer l'orientation des élèves
- Impliquer les élèves, lorsque c'est possible, dans les projets mis en place dans l'établissement.
- Participer à la réflexion académique sur la scolarisation des EANA dans le cadre de la formation continue, des groupes ou réunions de travail, et à la mutualisation des ressources pour la scolarisation des EANA.
- Compléter et transmettre les fiches de suivi pédagogiques des élèves allophones amenés à quitter l'établissement.
- Participer à la correction des examens spécifiques pour les élèves allophones (DELFL, DCL).

➤ COORDINATION

- Assurer le lien avec l'équipe de direction et l'administration pour la mise en place, le démarrage et le suivi du dispositif : utilisation de Pronote, cantine, salle et matériel, pass région, présentation des acteurs de l'établissement, élection des délégués et organisation des conseils de classe, inscription aux différents examens (DELF, CFG, ASSR...).
- Organiser et animer des temps de rencontres avec l'équipe pédagogique de l'UPE2A (au minimum une fois par mois en visio ou présentiel) pour échanger sur les contenus pédagogiques, le suivi des élèves, les projets d'orientation, les difficultés rencontrées.
- Assurer le lien avec la vie scolaire et les référents des MNA et les représentants légaux sur les questions de suivi éducatif (absentéisme, comportement...)
- Participer en qualité de coordonnateur du dispositif avec l'équipe de direction à l'accueil des EANA, des référents des MNA ou des représentants légaux.
- Assurer le suivi de l'orientation des EANA : élaboration du projet de formation, organisation et suivi des stages en milieu professionnel (respect des périodes, suivi des conventions...), organisation des mini-stages en LP, suivi des vœux des élèves dans Affelnet.
- Représenter l'UPE2A quand nécessaire auprès des différentes instances (CA, conseil pédagogique...).
- Transmettre régulièrement aux établissements, aux DSDEN et au CASNAV les éléments statistiques sur les élèves allophones nouvellement arrivés (nombre d'élèves suivis, langues parlées, modalités de scolarisation mises en place...) dans le cadre de l'enquête EANA de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du MEN.

Au titre des missions de coordination, l'enseignant peut percevoir une IMP.

ANNEXE 6

LETTRE DE MISSION POSTE ITINERANT FLE /FLS

Objet : Lettre de mission poste FLE/FLS itinérant

Monsieur, madame..... occupe un poste itinérant en FLE/FLS.

Ses missions :

- Enseignement du FLE/FLS aux élèves allophones de différents établissements
- Évaluation des élèves et organisation des groupes en fonction des besoins repérés
- Conseils pédagogiques auprès des enseignants des classes ordinaires
- Suivi des élèves en lien et concertation avec les personnels des établissements

Elles sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Répondre aux besoins en FLE/FLS dispersés dans les différents établissements du territoire.....
- S'adapter aux mouvements du public allophone (départs et arrivées d'élèves tout au long de l'année scolaire).

L'organisation du poste :

- Déplacements hebdomadaires dans les différents établissements scolarisant des élèves allophones
- Modification de l'emploi du temps hebdomadaire et des durées d'intervention dans les établissements concernés tout au long de l'année scolaire selon les besoins repérés en concertation avec le coordonnateur départemental EANA.

Son secteur d'intervention :

Le poste est rattaché à l'établissement et la zone géographique d'intervention englobe les établissements.....